CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Sur les dépenses du Corps législatif, depuis le premier Octobre 1791, jusques et compris le 20 Septembre 1792, soumis au Comité d'Inspection de la Convention nationale, qui en a ordonné l'impression et la distribution,

Par ALEXANDRE BESSON, Député du Département du Doubs,

Au nom des Membres du COMITÉ D'INSPECTION DU CORPS LÉGISLATIF, élus à la Convention nationale.

CITOYENS,

LE comité d'inſpection du Corps légiſlatif n'ayant pu, avant la fin de ſa ſeſſion, préſenter l'état des dépenſes de l'année, a chargé ceux de ſes membres élus à la Convention, de le publier. Je viens en

leur nom vous le ſoumettre ; & pour en faciliter l'intelligence, non pas aux membres de la Convention, mais à tous les citoyens de la République, je tracerai en peu de mots l'ordre de comptabilité établi par le comité ; je deſcendrai dans les plus petits détails ; & on jugera que les dépenſes du Corps légiſlatif ne ſont pas exorbitantes, & qu'elles ſeront réduites de beaucoup, lorſqu'il ſera enfin placé dans un édifice convenable, où il ne ſera pas néceſſaire d'avoir à ſa ſuite des ouvriers de toutes profeſſions, ſans pouvoir jamais parvenir, non pas à être placé commodément, mais décemment.

Le comité a diſtingué les dépenſes de l'Aſſemblée, en dépenſes ordinaires & dépenſes extraordinaires : ſous la première dénomination, il comprend les indemnités & frais de voyage payés aux députés ; les traitemens des ſecrétaires - commis, huiſſiers & autres employés ; les gages des garçons de bureaux ; les fournitures de papier, encre, plumes, bougies, chandelles, bois à brûler, & autres objets de cette eſpèce ; les frais d'illumination de la ſalle & des corridors ; les frais d'impreſſion : telles devroient être les ſeules dépenſes du Corps légiſlatif, qui ſeront en effet bornées à ces objets, lorſqu'il ſera placé comme il doit l'être inceſſamment.

Cette dépenſe s'élève, depuis le premier octobre 1791, juſques & compris le 20 ſeptembre 1792, à la ſomme de 5,550,299 l. 12 ſ. 11 d. : j'en donnerai les détails ci-après.

Les dépenſes extraordinaires comprennent les conſtructions, reconſtructions & réparations des bâtimens, les emplettes de meubles.

La précipitation avec laquelle l'Aſſemblée - conſtituante s'étoit placée dans le Manége, l'avoit obligée d'emprunter aux Menus-plaiſirs du ci - devant roi,

beaucoup de meubles néceſſaires aux comités, le Corps légiſlatif les a rendus, & en a fait acheter pour les remplacer.

Les corps-de-garde étoient placés dans des maiſons de bois, appartenans auſſi au ci-devant roi : il a fallu en conſtruire d'autres ; les tapiſſeries & les ſiéges de la ſalle d'aſſemblée étoient uſés ; il a été néceſſaire de les rétablir à neuf.

On a penſé qu'il étoit indiſpenſable de conſtruire à l'entour de la ſalle, des corridors extérieurs pour ménager pluſieurs entrées, & rendre la ſalle moins mal ſaine (1) : ces ouvrages ont été faits fort chèrement, à raiſon des circonſtances & de la ſaiſon : c'étoit l'hiver, & les ouvriers ne pouvoient preſque travailler que de nuit, l'Aſſemblée ayant tous les jours deux ſéances.

Sur la fin de l'hiver, le ci-devant roi a diſpoſé du local où étoient placés les corps-de-garde & écuries de la gendarmerie nationale de ſervice près de l'Aſſemblée : il a été indiſpenſable d'en faire conſtruire d'autres. L'Aſſemblée a accepté une garde d'honneur, compoſée d'un plus grand nombre de citoyens que ſa garde ordinaire ; il a été néceſſaire d'augmenter les corps-de-garde, de faire conſtruire un petit magaſin à poudre : toutes ces différentes conſtructions, avec les entretiens des bâtimens occupés par l'Aſſemblée & les comités, l'acquiſition des meubles néceſſaires, ont occaſionné une dépenſe de 220,256 l. 2 ſ. 11 d., dont je donnerai les détails ci après ; mais on ne doit point regarder la plus grande partie de cette dépenſe, comme dépenſe annuelle du Corps légiſlatif ; d'ailleurs, meu-

(1) Un décret du   a autoriſé ces ouvrages.

bles & effets qui ont été achetés dans le courant de l'année, exiſtent au garde-meuble.

Il eſt encore une autre eſpèce de dépenſe qu'on n'avoit pu prévoir : c'eſt celle faite par les commiſſaires envoyés aux armées par l'Aſſemblée nationale; elle formera un article particulier à la fin de ce rapport.

Le comité d'inſpection, chargé de la ſurveillance immédiate de toutes ces dépenſes, a vu ſouvent avec peine qu'il ne pouvoit oppoſer à la néceſſité de les faire, que l'ordre dans leur comptabilité.

Il a re nouvelé toutes les ſoumiſſions de fourniſſeurs qui lui ont paru trop élevées; il a ſupprimé l'uſage de tous papiers étrangers, diminué autant qu'il a été poſſible celui de la bougie ; il a aſſujetti les commis des différens comités à ne recevoir aucune fourniture, ſans un bon, ſigné du préſident & du ſecrétaire de leur comité, porté ſur un regiſtre, & enregiſtré encore par l'inſpecteur des travaux, chargé de procurer les objets demandés. A la fin du trimeſtre, chaque fourniſſeur préſente ſon mémoire, appuyé des bons qu'il a reçus pour livrer; ils ſont comparés au regiſtre tenu par l'inſpecteur des travaux, & arrêtés par le comité d'inſpection, qui les enregiſtre & les renvoie au bureau des mandats, où les fourniſſeurs reçoivent en échange un mandat ſur la tréſorerie nationale, du montant de ce qui leur eſt dû. Ce mandat eſt porté ſur un regiſtre à colonnes, qui contient la ſomme, la date, la nature de la fourniture, & la ſignature de la partie prenante. L'imprimeur préſente auſſi ſon mémoire à la fin de chaque trimeſtre ; il eſt contrôlé par le procès-verbal de l'Aſſemblée, qui porte les impreſſions qu'elle a ordonnées, & arrêté d'après la convention faite avec lui. Les députés reçoivent auſſi pour le

paiement de leurs indemnités, un mandat porté sur un regiſtre à colonnes, contenant la ſomme, la date & leur ſignature, de même que les ſecrétaires-commis & autres employés à traitement fixe.

Les ouvriers préſentent leurs mémoires à la fin de chaque trimeſtre ; le comité les a toujours fait régler & modérer par le citoyen Pâris, architecte de l'Aſſemblée, dont le talent & la probité ſont connus. Le comité n'a pu ſuivre une autre marche pour cet objet : les conſtructions & réparations qui ont été faites n'étoient pas ſuſceptibles d'être confiées à un entrepreneur ; on ne pouvoit y travailler que quelques heures dans le jour, le plus ſouvent pendant la nuit ; ſi l'Aſſemblée ſe trouvoit incommodée du bruit des ouvriers, on les faiſoit ceſſer.

Tous les mémoires des fourniſſeurs avec leurs pièces juſtificatives, exiſtent au comité d'inſpection & au bureau des mandats, de même que les mémoires des ouvriers, certifiés par l'inſpecteur des travaux, réglés par l'architecte, & arrêtés par le comité.

Dépenſes ordinaires du trimeſtre d'Octobre 1791.

Frais de voyage & indemnités payées aux députés.	1,376,595 l.	10 ſ.	d.
Traitemens des ſecrétaires-commis, huiſſiers, garçons de ſalle & de bureaux, & tous autres employés.	44,342	8	4
Pour les fournitures faites à l'Aſſemblée, à ſes bureaux			
	1,420,937 l.	18 ſ.	4 d.

D'autre part, ...	1,420,937 l.	18 ſ.	4 d.
& comités, de papier, encre, plumes, bois, lumières & autres objets de cette eſpèce.	40,473	3	9
Pour les frais d'impreſſions	23,183	10	
Illumination de la ſalle & des corridors.	7,823		
Total des dépenſes ordinaires du trimeſtre d'octobre 1791. . . .	1,492,417 l.	12 ſ.	1 d.

Dépenſes extraordinaires du quartier d'Octobre 1791.

Les réparations & différentes diſtributions faites pour les comités, dans les maiſons des Capucins & des Feuillans; le remplacement des meubles rendus à la liſte civile, ont occaſionné les dépenſes ſuivantes :

Pour la maçonnerie . .	2,363 l.	19 ſ.	d.
Pour la charpente & la menuiſerie	9,410	9	9
Pour la ferrurerie, tant pour la ſalle, les comités, que pour l'attelier du citoyen David	4,780	14	
Pour le couvreur . . .	1,557	12	9
Pour le peintre en bâtimens	929	9	8
	19,042 l.	5 ſ.	2 d.

Ci-contre, ...	19,042 l.	5 ſ.	2 d.
Pour le vitrier	1,755	12	2
Pour le plombier . . .	2,313	7	3
Pour fournitures & entretiens de poëles.	2,418	10	
Pour le carreleur. . . .	719	3	1
Pour le marbrier . . .	637	18	1
Pour fer, fonte, clous & grillages	622	15	
Pour les chaiſes & paillaſſons	1,756	1	
Pour tentures	1,840	3	6
Pour cordages, ficelles & autres menus objets de clinquaillerie	429	8	
Fournitures de draps, toile, ſerviettes pour les garçons de bureaux . . .	1,928	12	
Tapis pour les tables des comités, galons de ſoie & fil pour les garnir.	654		
Établiſſement d'une partie des lits pour les garçons de bureaux, les pompiers & le corps-de-garde	4,418	8	
Total	35,616 l.	3 ſ.	5 d.

Cette ſomme, réunie à celle de 1,492,417 l. 18 ſ. 1 d., montant des dépenſes ordinaires, donne celle de 1,528,034 l. 1 ſ. 6 d.

Dépenses ordinaires du trimestre de Janvier 1792.

Indemnités payées aux députés	1,208,609 l.	ſ.	d.
Traitemens des secrétaires-commis, huissiers, garçons de bureaux & autres employés	75,050	9	6
Fourniture de papier, plumes, encre, cire, bougie, chandelles, bois à brûler, vinaigre, & autres objets semblables.	27,568	1	
Illumination de la salle & des corridors	7,320	6	9
Frais d'impressions & fournitures de librairie	34,000		
Total	1,352,547 l.	17 ſ.	3 d.

Dépenses extraordinaires du quartier de Janvier.

Dans les dépenses sont comprises celles faites pour l'établissement des corps-de-garde aux Feuillans, les réparations de l'intérieur de la salle, & les entretiens ordinaires. Suivent les détails.

Pour la maçonnerie . .	3,058 l.	11 ſ.	d.
Charpente & menuiserie.	17,628	10	3
Serrurerie	11,572	18	
Pour le poëlier	1,357	11	
	33,617 l.	10 ſ.	3 d.

Ci-contre, ...	33,617 l.	10 s.	3 d.
Le plombier	2,613	16	
Le peintre en bâtimens. .	1,202	6	10
Le paveur	839	6	8
Le ferblantier	1,146	4	
Le menuisier en meubles.	744		
Papier pour meubles. .	1,069	11	6
L'épinglier	1,020	1	
Le cordier	49	9	6
Le marchand de draps .	6,819		
Le tourneur.	92	8	
Le marchand de fer . .	1,552	8	
Le corroyeur	4,617		
Le marchand de toile. .	577	2	3
Le doreur	37	10	
Le mercier	4,942	5	
Le graveur	132		
Le clinquaillier.	232	8	
Le vannier	63		
Le potier de terre . . .	54		
Journées de tapissiers . .	4,059	6	6
Conduite des canons . . .	400		
	66,779 l.	19 s.	6 d.

Dépenses ordinaires du quartier d'Avril.

Indemnités des députés .	1,193,488 l.	s.	d.
Pour traitemens des secrétaires - commis , huissiers ,			
	1,193,488 l.	s.	d.

D'autre part, ...	1,193,488 l.	f.	d.
garçons de salle & de bureaux, & tous autres employés	72,353	8	
Fournitures de papier, encre, plumes, bougies, chandelles, bois, & autres objets de cette espèce . .	13,100		
Illumination de la salle & des corridors	5,875		
Frais d'impressions & fournitures de librairie	39,797	17	
Total.	1,324,614 l.	5 f.	d.

Dépenses extraordinaires du trimestre d'Avril.

Dans les dépenses extraordinaires de ce trimestre, sont comprises celles qui ont été faites pour l'établissement des corridors extérieurs à l'entour de la salle d'Assemblée; les quatre escaliers pour y parvenir; la construction des corps-de-garde & écuries de la gendarmerie nationale, dans la cour du Manége; d'un petit magasin à poudre; l'agrandissement des corps-de-garde, pour loger la garde d'honneur; les entretiens ordinaires. Suivent les détails.

Pour la maçonnerie. . .	18,553 l.	1 f.	8 d.
Menuiserie & charpente.	28,754	6	5
Serrurerie	12,132	15	
	59,440 l.	3 f.	1 d.

Ci-contre, ...	59,440 l.	4 ſ.	1 d.
Pour le poëlier	775	2	
Le plombier	5,602	18	1
Le peintre en bâtimens.	1,735		1
Le peintre décorateur .	510		
Le paveur	3,234	5	7
Le ferblantier	2,864	17	
Le cordier	248		
Le marchand drapier . .	1,872		
Le marchand de fer. . .	678	2	
Le corroyeur	198		
Le vitrier	2,927	18	4
Le carreleur.	1,636	8	
Le couvreur	7,177	17	10
Le mercier	719	9	
Le clinquaillier	308	3	
Le graveur	65		
Le faïancier	68	6	
Le doreur	30		
Le vannier	72		
Le fourbiſſeur	42		
Total	90,205 l.	ſ.	d.

Dépenſes ordinaires du quartier de Juillet.

Indemnités payées aux députés	1,110,340 l.	ſ.	d.
Traitemens des ſecrétaires-commis, huiſſiers, garçons			
	1,110,340 l.	ſ.	d.

D'autre part, ...	1,110,340 l.	ſ.	d.
de bureaux & tous autres employés	81,404	13	5
Fournitures de papier, encre, plumes, bougies, chandelles, bois à brûler, & autres objets de cette eſpèce	16,711	12	
Illumination de la ſalle & des corridors	8,945	13	4
Frais d'impreſſions . . .	171,143		
Total	1,388,544 l.	18 ſ.	7 d.

Dépenſes extraordinaires du trimeſtre de Juillet.

Pour la maçonnerie . .	2,208 l.	12 ſ.	8
Charpente & menuiſerie.	3,106	2	
Serrurerie	2,583	15	
Le peintre en bâtimens .	424	11	6
Le paveur	826	14	
Le ferblantier	495	11	
Menuiſier en meublés . .	57		
Papier-meuble	759	10	
L'épinglier	580	18	3
Le cordier	120		
Le marchand de draps .	203		
Le tourneur	237		
Le marchand de fer . .	108	14	
Le marchand de toile. .	886	10	
	12,597 l.	18 ſ.	5 d.

Ci-contre, ...	12,597 l.	18 f.	5 d.
Le vitrier.	830	18	7
Le carreleur	189	9	4
Le marchand mercier. .	2,136	10	4
Le clinquaillier	288	4	
Le graveur	516		
Les adminiftateurs des eaux de Paris, pour l'arrofement des Tuileries . .	222	2	
Total	16,580 l.	2 f.	8 d.

Cette fomme réunie au total des dépenfes ordinaires, qui eft de 1,388,544 l. 18 f. 7 d., donne celle de 1,405,125 l. 1 f. 3 d.

Les événemens extraordinaires arrivés dans le courant de ce trimeftre, ont jeté l'Affemblée dans des dépenfes imprévues.

Le falut de la République exigeoit la préfence de commiffaires de l'Affemblée nationale, dans divers départemens & aux armées : les frais de voyage de tous les commiffaires que le Corps légiflatif a envoyés dans diverfes circonftances, s'élèvent à . . . . 67,355 l. 19 f.

RÉCAPITULATION.

Dépenſes ordinaires.

Indemnités des députés au Corps légiſlatif, compris leurs frais de voyage d'arrivée pour tous, & de retour pour ceux qui n'ont pas été réélus à la Convention nationale.	4,889,032 l.	16 ſ.	d.
Traitemens des ſecrétaires-commis, garçons de ſalle & de bureaux, & autres employés.	273,150	19	1
Fournitures de papier, encre, cire, plumes, bougies, chandelles, bois à brûler, & autres objets de cette nature	97,852	16	9
Illumination de la ſalle & des corridors	29,964		
Frais d'impreſſions . . .	268,124	7	
Total des dépenſes ordinaires. . . .	5,558,124 l.	12 ſ.	7 d.

Suite de la récapitulation.

Dépenſes extraordinaires.

Les réparations & conſtructions détaillées plus haut, les meubles achetés pour les différens comités, les lits des corps-de-garde, des pompiers, des garçons de bureaux, ont coûté, dans le quartier d'octobre 1791. .	35,616 l.	3 ſ.	5 d.
Dans le quartier de janvier	66,779	19	6
Dans le quartier d'avril .	90,205		
Dans le quartier de juillet	16,580		
Les honoraires de l'architecte.	8,286		
Les frais de voyage des commiſſaires.	67,855	19	
Total des dépenſes extraordinaires . .	277,037 l.	1 ſ.	11 d.

Cette ſomme, réunie à celle de 5,558,124 liv. 12 ſ. 7 d., donne celle de 5,835,161 l. 14 ſ. 6 d.

Le Corps légiſlatif a décrété l'apperçu de ſes dépenſes pour l'année, à 5,700,000 liv. : il a décrété enſuite que le devis qui lui a été préſenté pour différentes réparations, tant à l'extérieur, que dans l'intérieur de la ſalle ſeroit exécuté: cette dépenſe pour l'objet des corridors extérieurs & des quatre grands eſcaliers s'eſt élevée à 47,920 liv.

La dépenſe pour la conſtruction des corps-de-garde

& écuries, pour la gendarmerie nationale, dans la cour du Manége	23,524	
Les réparations de l'intérieur de la salle coûtent. .	24,000	
L'envoi des commissaires.	67,855	19
Les frais d'impression que les événemens imprévus ont nécessités dans le quartier de juillet, élèvent cette dépense à plus de 130,000 liv. de plus qu'on n'avoit lieu de s'y attendre, puisque ce trimestre s'élève à 171,143 l., & que dans le trimestre où cette dépense est portée le plus haut, elle n'alloit pas à 40,000 l.	130,000	

Toutes ces dépenses, qu'on ne pouvoit prévoir lorsqu'on a décrété l'apperçu de celles du Corps législatif pour 1792, font une somme de 295,299 l. 19 s.; on ne comptoit pas non plus alors payer les frais de voyage pour le retour de plus de 400 députés: déduction faite de toutes ces sommes, la dépense effective du Corps législatif n'atteint pas 5,000,000 l., surtout si l'on considère que les meubles & effets achetés durant la session du Corps législatif, existent, (1) & que leur valeur doit être comptée en tant moins de la dépense effective.

(1) Il y un inventaire de tous les meubles & effets qui ont été achetés durant la session du Corps législatif.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

LÉGISLATIVE.

Années 1791 & 1792.

ÉTAT GÉNÉRAL

DES DÉPENSES DU CORPS-LÉGISLATIF,

Depuis et compris le premier Octobre 1791, jusqu'au 20 Septembre 1792 inclusivement.

NOMBRE de TRIMESTRES.	DÉPENSES ORDINAIRES DE L'ANNÉE.						DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
	INDEMNITÉS des DÉPUTÉS.	Traitemens des Secrétaires-Commis, Huissiers, Garçons de bureaux, & autres Employés.	Fournitures de papier, cire, encre, plumes, bougies, chandelles, bois à brûler, &c., &c.	Illumination de la Salle & des Corridors.	Frais d'impressions, fourniture de librairie, & fourniture de papiers pour les impressions.	Total général des dépenses ordinaires par trimestre.	Frais de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, achats de meubles, chaises, tapis pour les Comités, lits de Garçons de Bureaux, &c. Honoraire de l'Architecte.	Frais des Commissaires envoyés par l'Assemblée.	Total général des dépenses extraordinaires par trimestre.
Trimestre d'Octobre 1791.	1,376,595₶ 10s 0d	44,342₶ 8s 4d	40,473₶ 3s 9d	7,823₶ 0s 0d	23,183₶ 10s 0d	1,492,41[illegible] 12s 1d	35,616₶ 3s 5d	₶ s d	35,616₶ 3s 5d
Trimestre de Janvier 1792.	1,208,609	75,050 9 6	27,568 1	7,320 6 9	34,000	1,352,547 17 3	66,779 19 6	. . . .	66,779 19 6
Trimestre d'Avril 1792.	1,193,488	72,353 8	13,100	5,875	39,797 17	1,324,614 5	90,205	970	91,175
Trimestre de Juillet 1792.	1,110,340	81,404 13 3	16,711 12	8,945 13 4	171,143	1,388,544 18 7	16,580 8,286	66,885 19	83,465 17 . . . .
TOTAUX.....	4,889,032₶ 10s 0d	273,150₶ 19s 1d	97,852₶ 16s 9d	29,964₶ 0s 1d	268,124₶ 7s 0d	5,558,124₶ 12s 7d	216,961₶ 2s 8d	67,855₶ 19s 0d	277,037₶ 1s 11d

TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires & extraordinaires . . . . 5,835,161₶ 14s 6d

OBSERVATIONS.

Le Corps législatif avoit décrété l'apperçu de ses dépenses pour 1792 à 5,700,000 liv., dans un tems où l'on ne prévoyoit pas les différens événemens, qui les ont fait élever à une somme plus considérable.

Les frais d'impressions extraordinaires ordonnées par l'Assemblée dans le trimestre de Juillet, portent les frais d'impressions de ce trimestre à 130,000 liv. de plus que dans le trimestre précédent; le Ministre de l'Intérieur étoit autorisé par décret à tirer des presses de l'imprimerie nationale, le nombre d'exemplaires qu'il jugeoit à propos des objets qu'il croyoit propres à former l'opinion publique: cet excédant de dépense pour frais d'impressions, réunis à celles faites par ordre de l'Assemblée pour les réparations tant à l'extérieur que dans l'intérieur de la Salle, et aux frais de voyages de différens Commissaires que l'Assemblée a envoyés aux Armées et aux Départemens, montent à une somme de 295,299 liv. 19 s. Si l'on joint à cette somme les frais de retour de plus de 400 Députés, qu'on ne prévoyoit pas payer; la valeur des meubles et effets qui ont été achetés durant la session du Corps législatif, qui servent à la Convention, on reconnoîtra que la dépense du Corps législatif n'atteint pas 5,000,000 liv,